

**CAHIER DE REVENDICATIONS  
RECUPERATION DES PRODUITS DIVERS  
(SCP 142.04)**

**2009 – 2010**

---

Accord national pour une période de 2 ans donnant priorité à la sécurité de revenu et d'emploi.

Exécution des mesures prévues par l'AIP et des primes d'encouragement flamandes.

**CHAPITRE I. – SECURITE**

**1 SECURITE DE REVENU**

**1.1 SALAIRES**

Maintien du système d'indexation existant.

Recours à titre exceptionnel, à la lumière de l'AIP 2009-2010, à la formule très exceptionnelle de la marge disponible : l'application maximale de la marge disponible conformément à l'AIP (ce qui veut dire une finalisation de la marge de € 125 pour 2009 et € 250 pour 2010) avec récurrence pour la marge disponible de € 250 à partir 2011, via exécution sectorielle.

Suppression de la discrimination liée à l'âge pour les jeunes, avec pour exception le stage organisé au départ de l'enseignement.

**1.2 PRIME D'EQUIPE**

Mise en place d'une prime d'équipe (CCT 46).

**1.3 FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE**

Amélioration des interventions en cas de chômage temporaire (montant et période) et maladie (montant et période) + index + période d'intervention.

Majoration des garanties syndicales.

#### **1.4 FRAIS DE DEPLACEMENT**

Majoration de l'intervention de l'employeur dans les frais de transport.

Introduction d'une indemnité vélo. Si existante, augmentation jusqu'au maximum légal.

Prévoir des frais de transport pour les déplacements vers une cellule d'emploi ou un lieu d'outplacement.

## **2 SECURITE D'EMPLOI**

### **2.1 CLAUSE DE SECURITE D'EMPLOI**

Prolongation et affinement de la clause de sécurité d'emploi existante via une CCT sectorielle spécifiquement axée sur les contrats de travail précaires.

### **2.2 OUTPLACEMENT**

Droit à l'outplacement pour tous les ouvriers.

## **3 FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **3.1 PREAMBULE**

S'il n'est pas prouvé qu'un pourcentage de 1,9 % a été affecté à la formation, ou bien la cotisation doit être majorée de 0,20 %, ou bien la participation doit être relevée de 10 % .

### **3.2 FORMATION DES GROUPES A RISQUE**

Contrôle et suivi des paiements des formations des groupes à risque au sein du FSE.

## **CHAPITRE II. – QUALITE**

## **4 PLANIFICATION DE LA CARRIERE**

### **4.1 CREDIT-TEMPS ET DIMINUTION DE CARRIERE**

Extension du droit au crédit-temps à 5 ans au niveau sectoriel.

### **4.2 FIN DE CARRIERE**

Prorogation maximale des accords de prépension existants jusqu'au 31 décembre 2012.

Introduction d'un droit à la prépension mi-temps (CCT 55) dans le prolongement de l'AIP.

Calcul de l'indemnité complémentaire à charge de l'employeur : tenir compte de tous les avantages salariaux (entre autres les titres-repas et autres primes).

## **5 DROIT DE REGARD ET CONCERTATION**

### **5.1 STATUT DELEGATION SYNDICALE (DS)**

Abaissement du seuil de création d'une DS (20 travailleurs).

Dans le calcul du seuil pour l'installation d'une délégation syndicale, tenir compte aussi des intérimaires.

Adaptation des compétences des délégués syndicaux à la directive européenne.

## **6 AMENAGEMENTS TECHNIQUES**

### **6.1 PETITS CHOMAGES**

Clarification de la disposition relative au mariage : que la condition liée à « tout autre parent vivant sous le même toit » soit étendue à « n'importe quel membre de la famille ».

Amélioration de l'application du petit chômage en cas de congé de paternité.

### **6.2 GROUPE DE TRAVAIL**

Mise sur pieds d'un groupe de travail sur le salaire d'ancienneté et la classification de fonctions.